



RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2024



É D D
lection de Domicile

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

PARTIE I : L'ASSOCIATION SEA35	2
SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES	3
PRESENTATION DU DISPOSITIF EDD	4
1.1 LE PPI : UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE	4
1.2 UNE TRADUCTION CONCRETE DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, AU SEIN DU POLE	5
1.3 L'ORGANIGRAMME : LES PROFESSIONNELS DU POLE PRECARITE INSERTION	6
PARTIE 2. LE DISPOSITIF « EDD »	6
2.1 FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF « EDD »	7
2.2 TYPOLOGIE DU PUBLIC	8
2.3 LES REVENUS (CALCULES SUR LE NOMBRE DE DOMICILIATIONS)	9
2.4 ACTIVITE DE L'ANNEE 2024	9
2.5 LES LIMITES DE NOS ACTIONS	10
PARTIE 3 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2025	11
PARTIE 4 : ANNEXE	12

1. Association Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille et Vilaine – Organisme gestionnaire

Parc d'affaires la Bretèche

Bâtiment A3

35760 SAINT GREGOIRE

Téléphone : 02 99 77 31 13

Adresse email : sea-siege@sea35.org Site Internet : www.sea35.org

Président : Monsieur Philippe PORTEU de la MORANDIÈRE

Directrice Générale : Madame Maelle DANIAUD

2. Le projet associatif de la SEA 35

Notre mission : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

Nos valeurs : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

3. Les réalisations associatives 2024 : des dynamiques de rapprochement à l'œuvre

3.1 Un engagement du siège au service des missions

Les services ressources du siège : ressources humaines, comptabilité, personnel administratif, maintenance, direction générale contribuent à la mission de l'association portée auprès des publics par les travailleurs sociaux.

3.2 Rapprochement ADSEA 22 / SEA 35

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Au terme de ces échanges et suite à la validation de la proposition portée par l'ADSEA22 dans l'appel d'offre pour porter la mission d'évaluation d'informations préoccupantes, un mandat de gestion a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2025. Les CSE puis l'assemblée générale seront consultés sur le projet de fusion pour une effectivité au 1^{er} juillet 2025.

3.3 Rapprochement à visée de fusion Asfad / SEA 35

Depuis septembre 2022, l'Asfad et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion sur un partenariat renforcé pour identifier les opportunités, les risques et les éventuelles modalités d'une coopération renforcée.

Les travaux qui ont été conduits et les échanges qui ont été menés ont permis de mettre en évidence la convergence des engagements et la complémentarité des missions exercées au sein des deux associations.

S'appuyant sur un réel socle de valeurs communes, les associations ont confirmé le désir de se fédérer.

Ainsi, au terme d'une première étape de concertation approfondie, les deux conseils d'administration souhaitent que se poursuivent et que se définissent les éléments de la coopération de demain dans le cadre du processus de réflexion sur un partenariat renforcé.

Précisément, en filiation avec ce qui a construit chacune des deux associations, il s'agit de développer des synergies et de nouvelles marges de manœuvre dans le but de s'adapter, de manière anticipée et efficace, aux évolutions du contexte social et économique.

Aujourd'hui, les Conseils d'administration des deux associations ont décidé d'aller plus loin et de viser à la fusion des deux associations dans une nouvelle entité, ceci afin de créer une dynamique porteuse de changement d'échelle, d'innovations et de promotion de la qualité des interventions sociales et ainsi de mieux répondre à des problématiques sociales de plus en plus complexes, dans un environnement politique économique et sociétal en profonde mutation.

L'année 2024 a permis de travailler sur le projet de fusion, les orientations stratégiques et statuts de la future association. Le projet de fusion sera présenté en CSE et en assemblée générale en 2025 pour une effectivité au 1^{er} janvier 2026.

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

Synthèse des principaux points à retenir du rapport d'activités (vision générale du rapport)

Nous avons réintégré le bâtiment rue de la Barbotière début 2025. Nous ne pouvons qu'en souligner les bénéfices :

- Des délais d'inscription et de renouvellements acceptables, autour de 2 semaines (contre 4 semaines sur un fonctionnement à 3 professionnels),
- Des délais d'attribution des domiciliations demandées en urgence par mail de partenaires pour des personnes n'étant pas en capacité de se présenter (personnes hospitalisées...),
- Une qualité d'entretien en face-à-face, de 30 min en moyenne pour l'ouverture d'une élection de domicile.
- Les chiffres clés du service :

Nombre de personnes accueillies sur l'année	21 829
Nombre d'ETP dans le service	2.92
Typologie du public accueilli (moyen d'âge / part femmes hommes)	20.22 % de femmes 79.77% d'hommes
Nombre de bénévoles sur le service	0
Chiffres clés propres au service	61 917 courriers reçus dont 20 760 NPAI

Présentation du dispositif EDD

Le dispositif EDD est l'un des 10 dispositifs du Pôle Précarité Insertion (PPI)

1.1 LE PPI : UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE

Le Pôle Précarité Insertion (PPI), créé en 2005, s'adresse aux personnes sans-abri, en situation de grande précarité et/ou de détresse sociale, et vise l'inclusion¹.

Ses missions sont centrées sur **l'accueil et l'hébergement d'urgence, l'évaluation, l'information, l'orientation, la coordination et l'observation sociale**. Elles visent **un accès aux droits** : domiciliation, premières nécessités, ressources, santé, logement, hébergement, emploi...

Le PPI se réfère aux dispositions légales et réglementaires, aux orientations du schéma départemental AHI (Accueil Hébergement Insertion) et du SIAO 35 (service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

PRESENTATION DES DISPOSITIFS

- ➔ LA CAO (Coordination Accueil Orientation) - Antenne SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- ➔ SKOAZELL (instructions d'aides financières et orientations)
- ➔ L'EDD (Élection de Domicile et distribution de courriers)
- ➔ PUZZLE (Accueil de Jour à destination de personnes majeures)
- ➔ HEOL (Accueil de jour à destination des familles et femmes isolées)
- ➔ LE POINT SANTE Puzzle (Consultations infirmières et médecin)
- ➔ LE POINT SANTE Héol (Consultations infirmières)
- ➔ APPARTE (Hébergement d'Urgence en diffus) de 39 places
- ➔ LOJI - Logement Jeunes en Insertion (logement/hébergement et accompagnement social) de 17 places
- ➔ ADEL (Accompagnement vers et Dans le Logement) de 36 mesures

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le PPI héberge habituellement ses dispositifs sur 2 sites à Rennes :

- ➔ La CAO – Antenne SIAO, SKOAZELL, l'EDD, PUZZLE, le POINT SANTE, RUE DE LA BARBOTIERE
Ainsi que les bureaux d'APPARTE, LOJI, ADEL et COORUS,
- ➔ HEOL et son POINT SANTE RUE MONSIEUR MOUEZY

Les 3 dispositifs d'hébergement et d'accompagnement vers le logement en diffus rayonnent sur Rennes et Rennes Métropole.

Sur cette année 2024, nous avons engagé des travaux sur le bâtiment de la Barbotière nous obligeant à quitter le site pour une répartition temporaire sur plusieurs sites rennais.

¹ « L'inclusion consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société » (« inclusion active », Commission Européenne, Emploi ; affaires sociales et inclusion – en ligne). La notion d'inclusion est fortement associée à celle de citoyenneté et de participation sociale.

1.2 UNE TRADUCTION CONCRETE DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, AU SEIN DU POLE

Le Pôle Précarité Insertion s'inscrit dans les orientations définies par l'association. Cela se traduit concrètement par :

- ➔ Une inscription dans la dynamique territoriale :
 - Création du **GCSMS « Un chez soi d'abord »** en tant que membre fondateur en 2022 (ouverture de 100 logements), aux côtés du CHGR, de l'AIVS et des associations Espoir 35 et APASE ;
 - Participation à la création du **Centre d'accueil inconditionnel en santé mentale**, aux côtés du Réseau Louis Guilloux (RLG) ;
 - Membre du consortium porteur du dispositif CEJR (Contrat Engagement Jeunes en Rupture) aux côtés de l'AS35, l'ARASS, Weker et le réseau des missions locales.
- ➔ La formalisation de « **temps d'actions collectives et collaboratives** » visant à répondre aux besoins des personnes, tout en leur donnant une place centrale et une capacité à agir : cafés citoyens, inscription dans une démarche citoyenne (visites de lieux culturels, sorties collectives, ateliers...).
- ➔ Un engagement à développer/adapter notre offre de services en réponse à l'évolution des besoins de la population par :
 - Une position volontariste de réponses à appel à projet et d'adaptation de l'offre de services dans le respect des valeurs associatives :
 - **2019** : Extension d'APPARTE,
 - **2020** : Ouverture de l'ADN MAYA, délocalisation de l'ADJ HEOL et adaptation de l'ensemble de nos dispositifs en réponse au besoin de protection sanitaire ² (diversification de nos modes d'intervention envers les publics, par le déploiement de permanences téléphoniques en complément des accueils physiques, ouverture en continu de nos structures collectives, accompagnement à distance),
 - **2021** : Ouverture du dispositif d'Hébergement d'Urgence MAYA maternité, pour femmes en pré et post maternité (8 places), finalisation des travaux de l'ADJ HEOL (espace enfants, sanitaires, laverie...), ajustement de notre activité Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) du dispositif ADEL, optimisation de nos dispositifs CAO – Antenne SIAO et SKOAZELL, renforcement du dispositif EDD,
 - **2022** : année marquée par les transferts des dispositifs d'hébergement d'urgence collectifs Abri, Maya et Maya Maternité vers les Associations : Saint Benoît Labre, Coallia et Aurore. Toutes les personnes accueillies au sein de ces trois dispositifs ont pu être stabilisées jusqu'au transfert. Afin d'assurer la continuité de l'organisation et du fonctionnement, un temps de rencontre a eu lieu entre les différents acteurs et professionnels de ces institutions.
Création de l'activité « Korzeam » : prestation gratuite de socio-esthétique par une professionnelle du travail social formée à l'esthétisme. A destination des femmes et hommes : donner accès au bien-être et à la revalorisation de soi (soins des mains, visage, manucure ...), en vue de favoriser la mise en actions (accès aux droits...). Mesure d'impact.
 - **2023** : fermeture du dispositif COORUS.
 - Une volonté d'établir une relation de confiance et une démarche de co-construction tant avec nos autorités de contrôle et de financement, que nos partenaires sur le territoire.

² Confrontée au virus « La Covid 19 » en mars 2020, la France a dû adapter ses fonctionnements en réponse aux règles sanitaires définies. La distance physique induit entre autres, une surface minimale par personne, nécessitant une réflexion quant à l'utilisation des locaux.

1.3 L'ORGANIGRAMME : LES PROFESSIONNELS DU POLE PRECARITE INSERTION

Une équipe pluridisciplinaire mobilisée pour assurer les missions du PPI avec un souci d'efficacité et bienveillance.

Cf. annexe.

PARTIE 2. LE DISPOSITIF « EDD »

Le service Élection de domicile, EDD, est ouvert depuis le 03 Janvier 2005.

La loi N° 92-772 Du 29 Juillet 1992 relative à la "Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle" détermine notamment dans son article 15, les conditions d'élection de domicile des personnes sans résidence stable.

Cette domiciliation permet aux personnes de recevoir du courrier et a pour effet un accès aux différents services de protection sociale (RSA, aide médicale, aides facultatives du C.C.A.S...).

Depuis le 2 Janvier 2005, Le C.C.A.S. de la Ville de Rennes a confié, par délégation de service public, la gestion de l'Élection De Domicile à la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 35 (S.E.A.35). Il a établi une convention et en assure le financement.

L'ARTICLE D. 264-2 Du CASF prévoit un entretien pour toute demande d'élection de domicile ou de renouvellement. Cet entretien a d'abord pour objet d'informer l'intéressé sur ses droits et obligations en matière de domiciliation. Cet entretien doit également permettre une première orientation vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement adéquat à la situation des personnes.

La circulaire sur la domiciliation indique que chaque personne doit signer un document décrivant le service proposé ainsi que les droits et obligations liés (horaires, obligation de retrait régulier du courrier, conditions de radiation...).

La fonction sociale du service s'inscrit dans le relationnel avec la personne sollicitant une domiciliation ou venant récupérer son courrier.

Cela se concrétise tout d'abord par :

- L'accueil à l'Élection de Domicile,
- L'écoute et l'information,
- L'évaluation de la demande par le biais d'un entretien pour une première demande ou bien un renouvellement,
- Des propositions d'orientation vers des services adaptés à leurs besoins.

LA FONCTION ADMINISTRATIVE :

C'est dans ce cadre que la prestation à réaliser consiste à assurer le service à l'utilisateur et les tâches administratives et techniques afférentes telles que l'accueil du public, la réception, le classement ainsi que la diffusion et la réexpédition du courrier.

2.1 FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF « EDD »

L'équipe de l'Élection de Domicile est composée de trois professionnels et du responsable de service.

Sur cette année 2024, le financement a permis une couverture à 2,92 ETP :

1 agent administratif à 1 ETP,

1 agent administratif à 0,95 ETP,

1 agent administratif à 0.97 ETP

Le responsable de Service est mutualisé avec les autres dispositifs du pôle.

Ouverture au public :

Accueil du public : du Lundi au Vendredi de 9H30 à 12H00 pour la permanence et de 9h30 à 12h30 pour la distribution du courrier ;

Accueil sur rendez-vous : Du Lundi au vendredi, de 14H00 à 16H00.

Fermeture du service au public le Mardi.

L'accueil du matin

Depuis juillet 2020, le courrier est distribué par la fenêtre du bureau du rez- de- chaussée. Les personnes n'ont plus à entrer dans le bâtiment pour le retrait. La situation sanitaire de 2020, nous a en effet contraint à repenser l'accueil du public dans des locaux où le passage d'une centaine de personnes n'était pas adapté. Depuis juillet 2020, les personnes se sont vues attribuer un seul jour de retrait par semaine. A savoir, les personnes dont le nom de famille commence par A, B, ou C passent le lundi, le mercredi est réservé à celles dont le nom commence par D à J, le jeudi de K à M et le vendredi de O à Z.

Avec l'ouverture du troisième poste en 2022, nous avons pu augmenter le temps de distribution. Le courrier est désormais distribué de 9h30 à 12h30 les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, soit 2h00 de distribution supplémentaires chaque semaine.

Cette demi-heure supplémentaire entre 12h00 et 12h30 permet à certains de nos bénéficiaires ayant une activité professionnelle de retirer leur courrier pendant leur coupure du midi.

Nous accueillons chaque matin, sur ces 3h00 de distribution, entre 100 et 140 personnes.

Le deuxième bureau, au premier étage est utilisé pour :

- La prise de rendez-vous, avec évaluation de la situation des personnes en vue d'une domiciliation, et remise du document Cerfa « demande d'élection de domicile ».
- La validation des procurations, des résiliations ainsi qu'à la rédaction de diverses attestations (attestation de moins de 3 mois, attestation de passage...).

Le troisième bureau, également au 1er étage, est réservé au tri, à l'enregistrement et au classement du courrier. Cette organisation a subi quelques modifications courant 2024 puisque nous avons été amenées à changer de site en raison de travaux rue de la Barbotière.

Nouveau Logiciel DOMIFA :

Depuis septembre 2024, nous utilisons un nouveau logiciel de domiciliation « DOMIFA ».

Il permet, entre autres, aux bénéficiaires de recevoir un SMS lorsqu'ils ont du courrier en attente dans le service.

Les messages sont générés automatiquement à chaque enregistrement de courrier.

L'envoi est regroupé et les messages transmis chaque mercredi et vendredis à 19h00.

Les personnes n'ont donc plus à se présenter comme avant, sur le jour qui leur était attribué (en fonction de la première lettre de leur nom de famille) mais bien lorsqu'elles reçoivent le SMS en question.

C'est une réelle avancée pour le service et en particulier pour les bénéficiaires même s'il y a encore quelques personnes à se présenter sans avoir reçu de SMS. La baisse n'est pas encore significative mais chaque changement prend un peu de temps avant un fonctionnement facilité.

Du fait de l'utilisation d'un nouveau logiciel DOMIFA, le transfert des données n'a pas pu être détaillé. En effet, nous mettons à jour chaque dossier lors des rendez-vous de renouvellement. Les statistiques peuvent donc être faussés.

L'accueil de l'après-midi

L'après-midi est consacré aux entretiens en vue d'une domiciliation. A l'issue de cet entretien, l'attestation d'élection de domicile est délivrée pour une durée d'un an. Nous accueillons désormais environ 15 personnes par après-midi.

2.2 TYPOLOGIE DU PUBLIC

La domiciliation peut être accordée pour toute personne sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle :

- De nationalité Française,
- Aux citoyens de l'Union Européenne,
- À tout étranger disposant d'un titre de séjour régulier, Visa D d'un an,
- Aux demandeurs d'asile détenant une attestation de demande de titre de séjour constatant une reconnaissance de statut réfugié ou d'une protection internationale.

Toutes nos statistiques ont été réalisées sur les domiciliations actives au 31/12/24.

Au 31 décembre 2024, nous comptabilisons 2577 domiciliations actives sur le service soit une augmentation de 24.85 % et 513 personnes de plus qu'en 2023.

Ce qui correspond à :

- 417 femmes (20.22%),
- 1 645 hommes (79.77%)
- 515 enfants (inscrits sur l'élection de domicile de leur.s parent.s).

Soit un total de 2 062 inscrits (1 domiciliation comprenant un ou plusieurs ayant droits).

2.3 LES REVENUS (CALCULES SUR LE NOMBRE DE DOMICILIATIONS)

Type de revenu	R.S.A.	Salaire	Pôle Emploi	Etudiants	A.A.H.	Retraite	Aucun ou non renseigné **
Nombre d'inscrits	219	276	241	20	41	6	1259

De plus en plus de personnes ayant une activité professionnelle sont domiciliées sur le service mais pour la majeure partie, les ressources proviennent du RSA.

2.4 ACTIVITE DE L'ANNEE 2024

EVOLUTION DES INSCRIPTIONS

Au cours de l'année 2024, 1 490 radiations ont été effectuées :

- 275 personnes ont retrouvé un domicile stable ;
- 66 personnes n'ont pas renouvelé leur demande à l'échéance (fin EDD), sans que nous soyons informés de la raison ;
- 20 personnes ont changé de ville ;
- 1 125 personnes ont eu leur domiciliation fermée pour ne pas avoir respecté le passage obligatoire dans le service au moins une fois dans le trimestre, ce qui représente plus de la moitié des résiliations ;
- 4 personnes sont décédées.

LE COURRIER REÇU

	2022	2023	2024
COURRIERS ENREGISTRÉS	43 287	41 742	41 157
NPAI	18 852	21 192	20 760
TOTAL COURRIERS RECUS	62 139	62 934	61 917
MOYENNE MENSUELLE	5 178	5 244	5 159

Nous recevons, trions et classons environ de 200 à 300 courriers par jour, avec des « pics » importants (pouvant aller exceptionnellement jusqu'à 400 à 600 courriers) en fonction des événements de l'année (les impôts entre autres génèrent un arrivage important).

Les courriers reçus sont le plus souvent enregistrés et classés « en attente de distribution ». Pour autant, nous notons un nombre de courriers renvoyés avec la mention « NPAI » (*N'habite Plus à l'Adresse Indiquée*) conséquent. Ces courriers s'adressent le plus souvent aux personnes ayant eu une élection de domicile mais n'étant plus domiciliées depuis parfois plusieurs années. Ces courriers ne sont pas pris en compte par le logiciel car ils ne sont rattachés à aucun bénéficiaire. Nous les comptabilisons quotidiennement car ils sont triés, vérifiés puis tamponnés avant d'être retournés.

Le règlement de fonctionnement ne prévoit pas la distribution de colis pour les bénéficiaires du service.

Pour les bénéficiaires inscrits qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons impératives (incarcération de courte durée, hospitalisation de longue durée, déplacement professionnel pour travail saisonnier...), le service peut assurer à leur demande le suivi des courriers à l'adresse indiquée.

LA FREQUENTATION DU SERVICE PAR LES USAGERS

La fréquentation du dispositif EDD a connu une baisse en 2024 avec 21 829 passages à l'année contre 23 454 sur l'année 2023.

Cette baisse de fréquentation peut être due aux différents déménagements du service de l'élection de domicile.

Pour l'année 2024, le nombre moyen de passages par matinée (entre 9h30 et 12h30), est de 100 personnes contre 120 en 2023.

Sur l'année 2024, le délai de rendez-vous pour ouvrir une élection de domicile était de 2 semaines.

2.5 LES LIMITES DE NOS ACTIONS

La domiciliation est un service ne permettant pas toujours aux personnes domiciliées exerçant une activité professionnelle de venir retirer leur courrier, au vu des horaires de distribution. Ces demandes nous sont régulièrement formulées. Aussi l'EDD a proposé sur 2024 à ses bénéficiaires dans l'incapacité de se présenter sur une matinée, de venir retirer leur courrier sur l'accueil de jour Puzzle bis, le samedi ou le dimanche (14h00–16h00).

Les personnes qui formulent cet ajustement sont invitées à appeler le standard, afin de valider la demande de transfert de courrier vers l'accueil de jour. Cette modalité concerne environ une quinzaine de bénéficiaires chaque semaine.

Cette action a été momentanément arrêtée, au vu des déménagements des services. Celle-ci devrait reprendre en 2025.

La procuration est une bonne alternative pour les personnes n'étant pas en mesure de se présenter sur leur jour de passage. Les personnes sont invitées lors de leur inscription à nous faire part de tout changement dans leur situation afin de leur faciliter l'accès au courrier. Nous avons maintenu en 2024 une distribution jusqu'à 12h30 comme l'année passée. Ce créneau supplémentaire permet 2h00 supplémentaires de distribution par semaine

et ces horaires de fin de matinée laissent en particulier à certains bénéficiaires travaillant sur Rennes, la possibilité de passer pendant leur coupure du midi.

Les inscriptions des personnes ne parlant pas ou très peu le français s'avèrent complexes. Ces situations nécessitent de prendre davantage de temps pour réaliser les entretiens. Aussi, nous conseillons aux personnes ne parlant pas ou peu le français de venir accompagnées par une personne qui pourrait traduire et permettre ainsi aux bénéficiaires de mieux appréhender le fonctionnement du service.

PARTIE 3 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2025

L'année 2024 a été relativement compliquée pour le service de l'élection de domicile, du fait des différents changements de lieux, d'une impression d'isolement au vu du nombre de dispositifs du pôle répartis sur différents secteurs de Rennes. Le retour au fonctionnement antérieur a eu des incidences sur l'offre de service, avec un vécu difficile des usagers et une mise en difficultés des professionnels.

Le bâtiment de la rue de la Barbotière a été provisoirement fermé. De fait, le Service EDD a connu quelques changements de lieux durant cette année 2024 :

. A partir du 28 Mars 2024, au siège, Parc de Bretèche à St Grégoire, avec fermeture du service durant deux semaines (pas d'inscription, ni distribution du courrier) avant une remise en place partielle du fonctionnement du service (distribution du courrier, puis inscriptions par la suite)

. A partir du 02 Mai 2024 au 18 rue Legraverend à Rennes. Depuis lors, le service de domiciliation a fonctionné normalement.

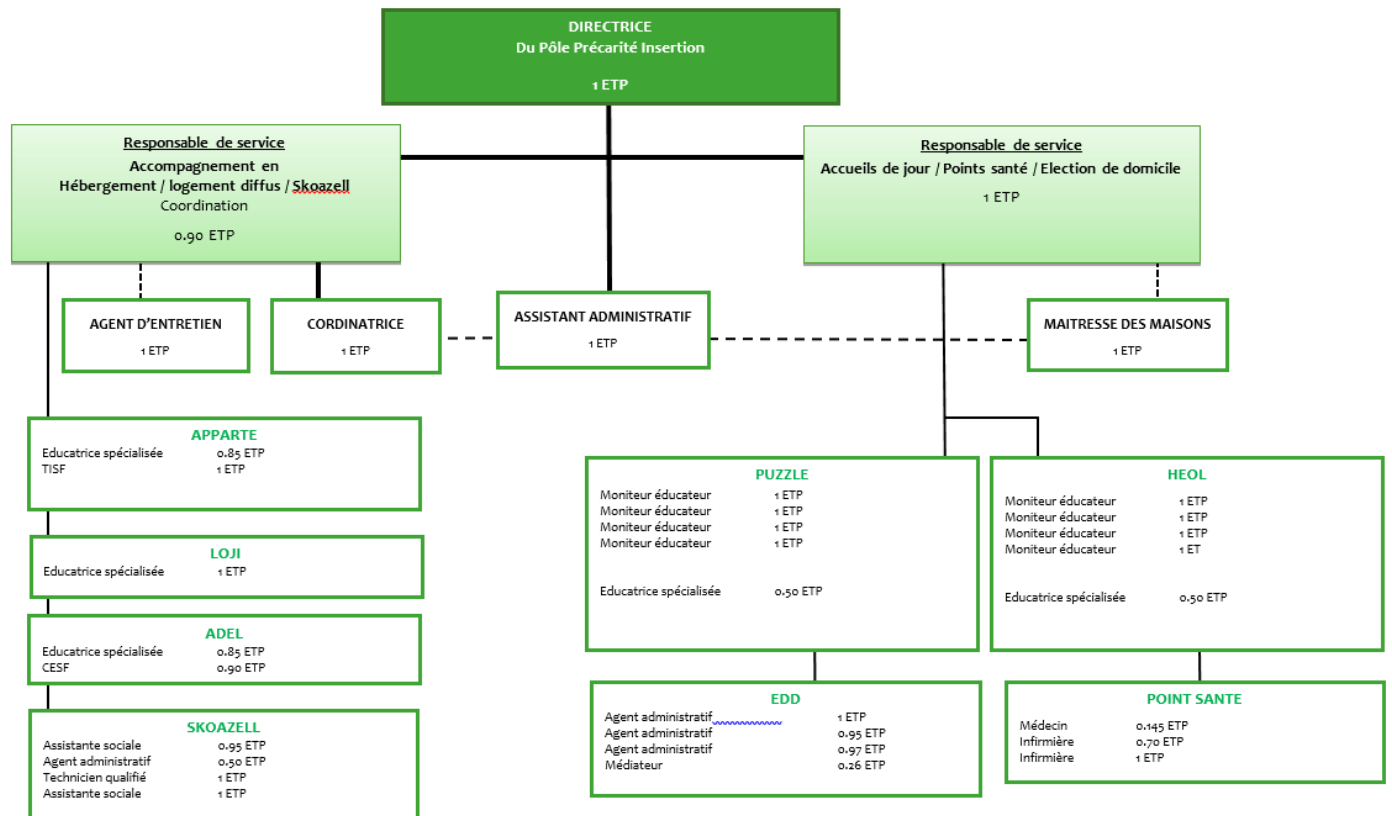
Nous avons réintégré le bâtiment rue de la Barbotière début 2025. L'aménagement du rez-de-chaussée nous permet d'accueillir les bénéficiaires à l'intérieur du bâtiment pour la distribution du courrier, et non plus par la fenêtre. L'intégralité du courrier étant au rez-de-chaussée, nous gagnons également du temps et de l'énergie lors de la distribution du courrier.

Nous ne pouvons que souligner les bénéfices de cette organisation à 3 professionnels, tant pour les bénéficiaires que les salariés en activité comme :

Des délais d'inscription et de renouvellements acceptables, autour de 2 semaines (contre 4 semaines avant le fonctionnement à 3 professionnels),

- Des délais d'attribution des domiciliations demandées en urgence par mail de partenaires pour des personnes n'étant pas en capacité de se présenter (personnes hospitalisées...),
- La mise en œuvre d'entretiens en matinée pour une vingtaine de personnes : prise de rendez-vous pour une inscription ou un renouvellement ou toute autre demande (résiliations, procurations ou attestations de moins de 3 mois...),
- Une qualité d'entretien en face-à-face, de 30 min en moyenne pour l'ouverture d'une élection de domicile. Ce temps imparti permet entre autres de mener des entretiens au plus près de ce que prévoit l'article D. 264-2 du CASF et d'apporter des réponses aux questions que peuvent parfois se poser les bénéficiaires. Nous sommes ainsi en mesure de mieux les orienter. Avec ce temps supplémentaire nous apportons, en outre, une meilleure lecture de notre règlement de fonctionnement qui a été repensé au cours de l'année 2024.

ORGANIGRAMME DU POLE PRECARITE INSERTION



LEGENDE

- Lien hiérarchique
- - - - - Lien fonctionnel